



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

PROGRAMME DE TRAVAIL

2010-2011

Le Ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du gouvernement

La Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

et

Le Syndicat Administration et Intendance - UNSA

Soucieux de prolonger un dialogue social utile à l'efficacité du service public et à la valorisation des personnels administratifs qui le servent, le Ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du Gouvernement, la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le syndicat A&I-UNSA décident de travailler sur les sujets suivants:

1- CONSTRUIRE UNE FILIÈRE ADMINISTRATIVE INTERMINISTÉRIELLE PERFORMANTE

↳ La mise en place d'une filière administrative interministérielle efficace, à travers notamment la fusion des corps, doit passer par le RIME (Répertoire Interministériel des Métiers de l'État) : élaborer les fiches métiers des secteurs d'activité de la filière.

↳ Réfléchir sur la future gestion des corps administratifs interministériels (recrutement, mobilité, CAP, gestion ministérielle des corps interministériels...).

Ce travail ne peut se concevoir que dans un cadre fonction publique en lien direct avec la DGAFP.

2- METTRE EN PLACE UNE VÉRITABLE GPEEC (Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences)

↳ Définir, sur la base des métiers exercés, un pyramidage des corps dans la filière renforçant significativement la part des personnels de catégories A et surtout B ainsi que les promotions des personnels de catégorie C.

↳ Ces objectifs peuvent être atteints par:
une requalification des emplois
- une amélioration des recrutements (concours, listes d'aptitude)

↳ Pour tenir compte de la mise en extinction du corps des CASU : fusion des deux grades de CASU, notamment dans la perspective de la mise en place d'un GRAF (grade à accès fonctionnel).

↳ Réexaminer les dispositifs de mobilité des APAENES en cohérence avec le mouvement des CASU pour les postes ayant vocation à être occupés par un agent de l'un ou l'autre corps.

3- AMÉLIORER LA GESTION DES CARRIÈRES DES AGENTS

L'allongement de la carrière des agents de la fonction publique nécessite une approche plus dynamique des parcours professionnels.

↳ Réexaminer les ratios promus/promouvables en tenant compte notamment de la démographie de chaque corps, des évolutions statutaires (nouvelle grille du B) et des modalités de l'évaluation (entretien professionnel).

↳ Renforcer l'usage des outils de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle (RAEP) et de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), notamment à l'occasion des concours et promotions.

↳ Développer la GRH, avec un réseau structuré et homogène.

4- AMÉLIORER LA FORMATION INITIALE ET CONTINUE DES PERSONNELS

↳ Réfléchir sur la formation initiale des fonctionnaires de toutes les catégories; un effort particulier doit être porté sur les personnels de catégories C et B;

↳ Formation continue: dresser un bilan de l'application du décret n°2007-1470 du 15 octobre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'Etat comme par exemple le DIF (Droit Individuel à la Formation), et dégager des perspectives en élargissant l'information.

5- AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES AGENTS

L'Accord Santé et Sécurité au travail dans la fonction publique, signé le 20 novembre 2009 par l'union UNSA Fonction publique, doit être l'occasion pour nos ministères de mettre en application les 15 actions ciblées, notamment:

la mise en place de CHSCT (Comités Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail) ;

l'évaluation et la prévention des problèmes de santé liés aux risques psychosociaux (comme le stress).

6- SERVICES ACADEMIQUES

La mise en place des CTPS doit permettre, à partir d'orientations nationales, un dialogue social débouchant sur une transparence de gestion tant au niveau des structures que pour les personnels qui y travaillent.

Ce doit être également l'occasion de mener une réflexion sur la restructuration des services déconcentrés.

7- UNIVERSITES ET ŒUVRES UNIVERSITAIRES

Les personnels de l'AENES (ex ASU) ont démontré, au fil des ans, leur capacité à s'adapter pleinement à l'évolution de ce secteur (mobilité, polyvalence, etc...). Leur place, déterminante, dans

le bon fonctionnement des services et établissements de l'Enseignement supérieur doit donc être réaffirmée, avec la garantie d'une égalité de traitement (avancements et promotions, indemnitaire, etc.) avec leurs homologues de l'Education nationale.

Le souci partagé, dans la continuité d'une recherche de gestion dynamique, réactive et efficiente, d'amélioration du service rendu aux étudiants est un objectif majeur. Il se concrétise dans le domaine de la scolarité et de l'accueil comme dans celui de la restauration. Ce dernier demeure indissociable de la mission des CROUS dans le domaine de l'hébergement.

8- RENFORCER L'ACTION SOCIALE DANS LES MINISTERES DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

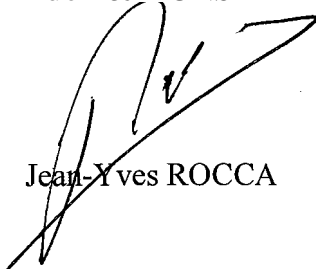
- ↳ Améliorer le système d'information des personnels sur les dispositifs existants en matière d'action sociale;
- ↳ Réfléchir au développement des aides aux personnels administratifs pour faire face à des situations difficiles, notamment en matière de logement (prêt à taux zéro, caution et garantie des loyers impayés pour un logement locatif, etc.).

9- TERMINER LE PROGRAMME DE TRAVAIL DANS LE SECTEUR DES EPLE

- ↳ Mettre en œuvre la charte des pratiques de pilotage: équipe de direction, équipes administratives, etc.
- ↳ Mettre à jour et diffuser le vade-mecum du gestionnaire en EPLE (premier semestre 2010) ;
- ↳ Mettre en œuvre la LOLF dans la continuité de l'administration centrale et des services déconcentrés en se dotant d'un outil informatique unique permettant d'assurer la cohérence entre l'Etat et les collectivités territoriales;
- ↳ Evaluer la mise en place des groupements comptables suite à la circulaire ministérielle du 23 juin 2008 et accompagner la professionnalisation, notamment par des fiches métiers et une formation adaptée.

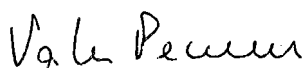
Fait à Paris, le mardi 9 mars 2010

Le secrétaire général
de A&I- UNSA



Jean-Yves ROCCA

La ministre de l'enseignement
supérieur et de la recherche



Valérie PECRESSE

Le ministre de l'éducation nationale,
porte-parole du Gouvernement



Luc CHATEL